

Appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes lance un appel à candidatures afin de renouveler les membres de son conseil de développement.

Le Conseil de développement du PETR

Le conseil de développement (CoDev) est une instance participative constituée de citoyens bénévoles, comprenant des « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». Le cadre légal est déterminé dans l'article 79 de la loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014). Les membres du CoDev siègent pour la durée du mandat des élus du PETR, soit jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le CoDev a pour rôle d'enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général, grâce à un dialogue régulier avec les élus et les agents du PETR. Le CoDev sera constitué de 36 personnes avec une parité homme/femme et une répartition équitable entre les 2 communautés de communes qui composent le PETR (communauté de communes du Pays Viganais et communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires). Les personnes exerçant déjà un mandat politique ne peuvent pas siéger au CoDev.

Les thèmes proposés

Le PETR proposera au Conseil de développement de constituer des groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Mobilités
- Tourisme
- Forêt / bois
- Animation territoriale / communication

Mobilités

Compte-tenu des enjeux locaux en la matière, et dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de la mission qu'il porte sur la transition écologique, le PETR Causses & Cévennes a souhaité se doter d'une stratégie en matière de mobilités¹. Ainsi, le PETR a lancé, de manière volontaire, en septembre 2023 l'élaboration d'un schéma des mobilités. Celui-ci est intégré aux annexes du SCoT Causses et Cévennes.

Le Conseil de développement pourra s'investir à plusieurs niveaux sur le thème de la mobilité :

- Contribution ou pilotage de la mise en œuvre d'une / d'actions du schéma des mobilités
- Participation aux instances de gouvernance de mise en œuvre du schéma

¹ Ciblant une réflexion sur l'ensemble de l'offre de transports (transports en commun, covoiturage, autopartage, vélo, marche...) et des aménagements/équipements du territoire afin d'offrir des solutions de mobilités adaptées au milieu rural de moyenne montagne.

- Organisation et animation d'événements organisés par le PETR concernant les mobilités
- Contribution ou pilotage d'actions de sensibilisation et d'information de la population sur la thématique mobilité et la stratégie menée par le territoire
- Contribution à la mise à jour et l'actualisation du diagnostic et état des lieux de l'offre mobilité du territoire (enquêtes qualitatives, quantitatives...)

Avenir Montagne

Le PETR Causses et Cévennes a été sélectionné parmi les 62 territoires lauréats du programme Avenir Montagne Ingénierie porté par l'ANCT. A ce titre il est accompagné dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient. Il fait aussi partie de la cohorte des 9 territoires pilotes du programme qui est accompagnée par la Fabrique des transitions.

Le Plan Avenir Montagne s'articule autour de trois axes qui sont : favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles, accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagnes, dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ». Le PETR Causses et Cévennes poursuit les objectifs de définir une stratégie et un programme d'actions et de mettre en œuvre de premières actions opérationnelles avec une animation et une gouvernance dédiée.

Une phase de diagnostic de territoire a été réalisée en 2022 et 2023. Des études ont été menées à échelle du PETR sur des thématiques ciblées : Activités de pleine nature (APN), offres d'hébergement et de restauration, enneigement de la station Prat Peyrot. Sur cette base, des axes forts ont émergé pour la période 2024-2026 :

- Réalisation de la stratégie de développement touristique à l'échelle du PETR en intégrant les orientations stratégiques du volet touristique du SCoT.
- Renforcement de l'activité 4 saisons :
 - Renforcement de la destination vélotourisme du territoire (en accord avec le schéma de mobilité sur le volet mobilités douces et alternatives)
 - Maintien et développement de nouvelles offres d'activité de plein nature : Accompagner dans la diversification des APN
 - Mise en place du projet pilote initié dans le cadre de l'accompagnement de la Fabrique des transitions qui associe les habitants au récit fédérateur pour un tourisme durable autour de la valorisation d'un circuit de randonnée/ GR de pays

Le Conseil de développement pourra accompagner la mission Avenir montagne à plusieurs niveaux :

- Co-construction du Projet pilote au sein de la Commission « recensement des initiatives de territoire »
- Contribution et participation aux instances de gouvernance de mise en œuvre du projet pilote
- Organisation et animation d'événements organisés par le PETR lié au projet pilote et aux actions de territoire

Charte forestière

Le PETR a lancé en juin 2023 l'élaboration de sa première Charte Forestière de Territoire avec le soutien de la Région Occitanie ainsi que l'Europe. Cet outil vise à mettre en œuvre, en fonction des spécificités du territoire, une politique forestière au travers d'un programme d'actions pluriannuel cherchant à concilier les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux.

Le Conseil de développement pourra s'investir tant sur l'actualisation du diagnostic et l'ajustement de la stratégie que sur la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel visant à :

- Initier une coopérative forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes (structurations de pôles bois, chantiers expérimentaux participatifs)
- Initier un plan de massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du territoire (élaborations d'orientations d'aménagement et de programmation sur les interfaces habitat-forêt, la gestion des ripisylves, etc)
- Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers et contribuer à générer des synergies d'acteurs et des activités économiques. (co-organisation de la Fête de la forêt des Cévennes édition 2025 sur le territoire, créations de forêts pédagogiques, etc.)

D'autre part, le Conseil de développement pourra contribuer et participer au pilotage ainsi qu'aux instances de gouvernance de mise en œuvre de la Charte forestière.

Animation du territoire / Communication

Le Conseil de développement pourra contribuer à l'organisation et à l'animation des événements organisés par le PETR, particulièrement concernant les thématiques ci-dessus.

Le Conseil de développement informe et sensibilise la population sur le projet de territoire et la démarche participative. Il peut être à l'origine d'actions de promotion du PETR, d'échanges et de coopération.

Comment candidater ?

Le conseil de développement est ouvert à tous. Les seules conditions à respecter sont les suivantes :

- Être majeur
- Habiter une des 36 communes du PETR
- Ne pas être élu local
- Accepter de participer bénévolement aux travaux du Codev

Pour candidater, il suffit d'envoyer, avant le 24 janvier 2024, une lettre adressée à la Présidente du PETR expliquant votre parcours et vos motivations pour intégrer le conseil de développement.

Les élus du bureau du PETR analyseront la recevabilité des candidatures et le cas échéant, procéderont au tirage au sort pour les candidatures recevables qui seraient en surnombre (après vérification des critères de parité et de répartition géographique).

Il est important de souligner que la participation au CoDev est fondée sur le volontariat et sur l'envie de contribuer, dans un état d'esprit constructif, aux politiques de développement du territoire. Des réunions trimestrielles en plénière ainsi que des réunions régulières dans le cadre des groupes de travail qui se formeront, sont à prévoir.

Toutes les informations sur le rôle et les actions du PETR sont à retrouver sur le site internet du PETR (<https://petr-causses-cevennes.fr/>) ou sur ses pages LinkedIn et Facebook.

Les candidatures sont à envoyer par mail avec accusé de réception à petrcaussesetcevennes@gmail.com ou par courrier à PETR Causses et Cévennes, Maison de l'intercommunalité, 3 avenue du Sergent Triaire, 30120 Le Vigan.